

Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1981)**

Heft 589

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Europe et, peut-être, dans le monde. La suppression progressive des interdictions du Parti communiste et de la Fédération socialiste suisse permirent la constitution légale du Parti suisse du travail et le lancement, en août 1944, de «La Voix ouvrière», hebdomadaire d'abord, puis quotidienne dès le 6 avril 1945.

Depuis le début de l'année passée, il n'y a donc plus de quotidien de gauche en Suisse romande. Remarquons que cette disparition correspond à une réduction importante du nombre des quotidiens romands. Deux indications chiffrées. Au lancement de «La Sentinelle» quotidienne, il y avait neuf quotidiens dans le canton de Neuchâtel, dont quatre paraissaient à La Chaux-de-Fonds, trois à Neuchâtel, un au Locle et un à Cernier. Il reste actuellement deux quotidiens dans ce canton. En 1930, alors que «Le Droit du Peuple» paraissait à

Lausanne, il y avait dix quotidiens dans le canton de Vaud, dont six à Lausanne (avec un quotidien agrarien: «Le Pays vaudois»), deux à Vevey et deux à Montreux. Il reste sept titres dans le canton de Vaud.

Les conditions de diffusion d'un message politique quotidien étaient probablement plus aisées autrefois, eu égard au militantisme des abonnés potentiels, parce que les moyens techniques étaient plus simples et moins onéreux qu'aujourd'hui, parce que les entreprises concurrentes étaient de dimensions moyennes et comparables, incapables par exemple de dominer le marché publicitaire.

Le quotidien politique du XXI^e siècle? Sur papier ou non? Il reste moins de vingt ans pour le préparer. A peine deux fois la durée de l'absence du «Peuple-La Sentinelle» depuis sa dernière disparition.

avancée lui donne annuellement, il en accepte le tiers, le met dans de grands sacs appelés Ecoles, et l'y remue pendant trois ans. (...)

»Ceci est le bilan exact du Talent et de la Vertu, dans leurs rapports avec le Gouvernement et la Société à une époque qui se croit progressive. Sans cette observation préparatoire, une aventure arrivée récemment à Paris paraîtrait invraisemblable, tandis que, dominée par ce sommaire, elle pourra peut-être occuper les esprits assez supérieurs pour avoir deviné les véritables plaies de notre civilisation qui, depuis 1815, a remplacé le principe Honneur par le principe Argent.» (C'est encore moi qui souligne.)

Le tout signé: Balzac, dans son *Melmoth réconcilié*.

De grâce, dites-moi comment je dois présenter ce texte à mes élèves, sans passer pour un incendiaire et sans en faire des brigadistes rouges!

Bien sûr, les méthodes actuelles de la critique me donnent quelques moyens de m'en tirer: Je puis me pencher sur *l'inconscient* de l'auteur, et partant de l'équation freudienne: *or = feces*, c'est bien le diable si je ne parviens pas à la conclusion que Balzac nourrissait des désirs incestueux pour sa grand-mère!

Je puis aussi m'intéresser aux *structures* de son roman, tenter un «essai d'analyse stylistique», dans lequel j'étudierai l'aspect graphique du texte, la construction des phrases, le «rythme accentuel», etc¹. Seulement voilà: ces jeunes sont parfois étonnamment pervers: ne verront-ils pas alors dans Balzac de la «littérature», dans le sens le plus fâcheux du terme?

On me répondra peut-être que c'est un moindre risque...

J.C.

¹ Voir à ce sujet, par exemple, une étude consacrée à *L'Été des Sept-Dormants* de Jacques Mercanton, parue dans la revue *Études de Lettres* d'octobre-décembre 1980.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Le professeur de français et les brigades rouges

J'espère que vous avez bien réfléchi...

Vous avez fait de moi un «maître de langue et de littérature françaises au gymnase» — je veux dire: par l'intermédiaire de vos représentants, lesquels à leur tour ont ratifié ma «nomination» par des fonctionnaires *ad hoc*. Par ailleurs vous avez prévu un programme — vous? «si ce n'est toi, c'est donc ton frère», ou plus exactement ton arrière-arrière grand-père — qui prévoit l'étude d'un certain nombre d'auteurs.

Bien.

Et parmi ces auteurs...

Mais citons d'abord les textes:

«(...) La nature morale a ses caprices, elle se permet de faire çà et là d'honnêtes gens et des cais-

siers. Aussi, *les corsaires que nous décorons du nom de Banquiers* (c'est moi qui souligne) et qui prennent une licence de mille écus comme un forban prend ses lettres de marque, ont-ils une telle vénération pour ces rares produits des incubations de la vertu qu'ils les encagent dans des loges afin de les garder comme les gouvernements gardent les animaux curieux.»

Non, ce texte n'est pas de Ziegler, ni de Masnata, ni n'est tiré du livre de Torracinta, *Les Banques suisses en question* (décidément, je crois que ce dernier livre est à lire sans tarder!).

Mais continuons:

«Le Gouvernement (...) lève sur les jeunes intelligences, entre dix-huit et vingt ans, une conscription de talents précoces; il *use par un travail prématuré* de grands cerveaux qu'il convoque afin de les trier sur le volet comme les jardiniers font de leurs graines. Il dresse à ce métier des jurés peseurs de talents qui essaient les cervelles comme on essaie l'or à la Monnaie. Puis, sur les cinq cents têtes chauffées à l'espérance que la population la plus